



**Compte rendu de l'Assemblée Générale
AAPPMA LA DURDENT
Le 26-01-2014 à 10H, Salle E de l'Epinau
76450 CANY BARVILLE**

Composition du Bureau

Président : Pierre-Marie MICHEL

Vice président : Marc FAUCHER

Trésorier : Ludovic LEGRAND

Secrétaire : Octavio FERNANDES

Autres membres : Yannick JALABERT, Samuel MORIN,
Ludovic LEFEVRE, Jérôme FIDELIN, Mathieu GOTRAND

En introduction de cette Assemblée Générale 2014, Pierre Marie MICHEL, Président de l'AAPPMA la Durdent, salue et remercie l'assemblée de sa présence. Celui ci précise que l'association fête cette année les 60 ans de sa création. En effet, c'est en 1954 que l'association vit le jour sous le nom d'Association de Pêche et de Pisciculture.

RAPPORT MORAL

Il est 10h, le Président débute par la présentation du rapport moral de l'année écoulée.

LES EFFECTIFS

L'association a enregistré en 2013 une baisse sensible du nombre d'adhérents adultes ce qui suit la tendance nationale. L'explication plausible locale de cette diminution serait le retrait du droit de pêche sur le lac de Caniel. Le nombre de cartes jeunes ainsi que les cartes vacances délivrées restent à peu près stables. Le nombre de cotisations délivrées aux pêcheurs extérieurs à l'Aappma est en net recul. Une précision est apportée à ce dernier point sur le fait que l'Aappma est réciprocaire au sein de l'Entente Halieutique, nos parcours sont donc

accessibles aux pêcheurs des Aappma adhérentes à l'EH76 moyennant une cotisation de 18 Euros.

LES MANIFESTATIONS DE L'ASSOCIATION

Nettoyage des bords de berges

Trois sessions de nettoyage des berges de la Durdent ont été organisées en 2013. Une session a été effectuée (Clos St Martin) suite à une sollicitation du Conseil Municipal des jeunes de Cany Barville. La parole est donnée à Mr Thevenot Maire de Cany Barville à ce sujet. Celui-ci remercie l'association d'avoir répondu favorablement à cette sollicitation et précise que cette action avait reçu du succès auprès des jeunes et souhaite que cette activité soit reconduite en 2014.

Deux sessions ont été réalisées en partenariat avec la Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre et la commune de Cany Barville (Magie, Sporticaux, Maximiliansau). De nombreux déchets ont été ramassés lors de ces nettoyages. Les membres du bureau déplorent malgré tout une faible mobilisation de nos adhérents et espèrent une amélioration pour les sessions 2014.

Ateliers PECHE NATURE

Le Président laisse le soin à Mr FAUCHER, Vice Président, de présenter ces ateliers. L'association a organisé 2 ateliers en 2013. Nous avons eu le plaisir d'initier les enfants à la pratique de la pêche. Plusieurs parents se sont également joints aux enfants et il est d'ailleurs souligné la présence de la gent féminine lors de ces manifestations. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir des jeunes de l'école de pêche de Neuchâtel en Bray. Le Vice-Président remercie également Mr Jean Philippe HANCHARD, animateur de la Fédération de Pêche 76, pour son aide et le prêt de matériel.

Dans le cadre d'initiation et en partenariat avec le foyer St Michel de Fécamp, l'association a permis à plusieurs enfants en situation difficile de s'adonner aux joies de la pêche en No Kill lors de deux journées sur le site des Basse Eaux. Une sensibilisation au respect de l'environnement passant par un nettoyage des abords des étangs leurs a été prodiguée.

Forum des associations

Notre présence sur ce Forum a permis de prendre contact avec des jeunes souhaitant s'initier à la pratique de la pêche et de recueillir les inscriptions pour les ateliers Pêche Nature.

Exposition « L'EAU DANS LA VALLEE DE LA DURDENT »

L'Aappma a répondu favorablement à l'invitation du Comité des lettres de Grainville la Teinturière et a tenu un stand de présentation lors de cette exposition. Un exposé de notre Président sur la faune et la flore de la Durdent a été présenté devant une centaine de visiteurs. Diverses explications ont été données lors de ces trois jours notamment aux élèves des écoles de Grainville la teinturière, Paluel et Vittefleury ainsi qu'aux étudiants du lycée d'Yvetot. La parole est donnée à Mr STALIN représentant le Comité des lettres. Celui-ci, après avoir rappelé le principe de cette exposition, remercie vivement l'AAPPMA de sa présence lors de cette exposition.

Pêche scientifique

Plusieurs études ont été réalisées sur la Durdent par SEINORMIG aux moyens de pêches électriques ceci dans le but d'observer la présence de saumon. Ces actions n'ont pas permis de valider la présence de saumon dans notre fleuve. Il est à noter la présence d'élèves des écoles de Gueutteville-les-Grès et Paluel lors de ces études.

Atelier montage de mouche

Une rencontre montage de mouche a eu lieu en mars 2013. Par manque d'engouement, celle-ci n'a pas été renouvelée. Mr LEGRAND en tant qu'animateur de ces ateliers précise qu'il va interroger les adhérents, via le forum internet, quand à l'organisation d'une nouvelle rencontre.

Travaux automnal

Lors de l'AG 2013, il a été évoqué l'organisation de ½ journée de travaux. Cette action n'a pu aboutir en 2013. Une réflexion est en cours sur la possibilité d'effectuer quelques travaux en 2014.

LES PARCOURS DE PECHE ET LES EVOLUTIONS

Le Président fait un rappel sur la nouvelle convention avec la CCCA et précise que la pêche sur le lac ne sera pas autorisée en 2014. Suite aux échanges constructifs entre les deux parties, Mr COLIN, Président de la Communauté de Commune, a octroyé une journée exceptionnelle de pêche pour nos adhérents sur le lac de Caniel le 25 janvier 2014. Cette journée, malgré le froid a apporté beaucoup de plaisir à une vingtaine d'adhérents.

Nouveaux parcours 2013

Le président souhaite représenter les parcours qui ont été négociés en 2013 car les conditions climatique lors de l'AG 2013 n'avait pas permis à beaucoup d'adhérents d'être présents.

Sur la commune de Vittefleur, le parcours des Maraîchers a été prolongé vers l'aval, derrière le stade. Ce parcours toutes pêches très technique, assez sauvage et embroussaillé, peut recéler cependant de belles surprises.

La commune de Cany Barville a gracieusement mis à disposition la partie située entre le parcours du Maximiliansau et celui du Sporticaux. Celui ci ne peut être pratiqué qu'en waders rive gauche dans le but de préserver les travaux paysagers effectués sur les berges (massifs de fleurs et arbustes).

Un parcours avait également été obtenu en cours d'année. Il s'agit de la partie amont des Grands Prés à partir du pont du camping. Ce parcours des Grands Prés avoisine dorénavant les 1000m de linéaires. (La signalisation sera déplacée)

Nouveaux parcours 2014

Une campagne de prospection par les membres du bureau a permis d'obtenir de nouveaux lots de pêche pour les adhérents. Les membres du bureau ont proposé un entretien à chaque commune présente le long de la rivière. Outre le fait de présenter les actions de l'AAPPMA, ces entretiens ont été l'occasion d'effectuer des demandes de mises à disposition de droits de pêche dont certaines ont été honorées.

Parcours des sources (260m)

Ce nouveau parcours toute pêche situé à Héricourt en Caux est mis gracieusement à disposition par la SA HLM LOGEAL. Il est signalé que le stationnement est interdit dans l'enceinte de cette résidence celle-ci se trouvant en domaine privé. Il est souligné que l'accès doit se faire le long de la berge en évitant la dégradation des espaces verts et dans le but de respecter la tranquillité des habitants de cette résidence implantée proche de la rivière.

A ce sujet, le Président rappelle avec insistance l'intérêt de bien respecter les règles indiquées sur la brochure ou sur le site internet. Ces règles émanent d'échanges avec les propriétaires des parcours et leur respect est une condition sine qua none pour la reconduction des conventions. Dans l'intérêt de tous et pour maintenir nos droits de pêche, il convient d'appliquer ces règles à la lettre.

Deux nouveaux parcours sont mis gracieusement à disposition par la commune de Grainville.

Parcours du stade (120m)

Ce nouveau parcours toute pêche est situé en aval du parcours No Kill des Basses eaux celui-ci pourra bénéficier du mode de gestion instauré en amont. L'accès à ce parcours s'effectue par le stade.

Parcours du moulin de Grainville (85m)

Ce parcours est réservé au No Kill. Situé au cœur du village, le stationnement peut s'effectuer aux abords de ce parcours.

Parcours en gestion

Au cœur de Cany Barville dans l'enceinte du clos St Martin, l'association disposera d'une réserve de pêche, ce parcours ne servira pas à la pratique de notre loisir. Cette gestion va permettre en premier lieu de pouvoir y exercer de la garderie ainsi que de l'alevinage. Cet alevinage permettra d'effectuer un suivi sur la population et permettra après une période de grossissement la « migration » vers les parcours amont et aval. Il sera proposé à la commune de Cany Barville, la possibilité d'utiliser ce parcours lors des journées d'initiation de pêche à la mouche, notamment celles destinées aux enfants ou un minimum de sécurité est exigé.

Maximiliansau

Ce parcours était auparavant loué à la société HLM. Il est dorénavant mis à disposition gracieusement par la commune de Cany Barville.

L'AAPPMA remercie chaleureusement l'ensemble des communes et collectivités qui mettent à disposition gracieusement leur droit de pêche (Paluel, Grainville la Teinturière,

Cany Barville, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, Communauté de Communes Fleur de lin Plateaux de Caux)

ACTIONS POUR LA QUALITE DE LA PECHE

Alevinage

Ce sont 6000 truitelles (6/8cm) qui ont été déversées en 2013. Le Président indique que celle-ci sont réparties sur différents parcours, notamment ceux où il est constaté une carence de reproduction.

Déversements

Quatorze déversements ont eu lieu en 2013 répartis alternativement entre la rivière (620 Kg de Farios) et l'étang de Grainville (330 Kg d'Arcs en ciel) Le Président précise que ces truites proviennent de la pisciculture fédérale de Ste Gertrude. L'AAPPMA de la Durdent fait partie des associations qui déversent le plus de truites par rapport au nombre de pêcheurs. L'impact budgétaire de cette action est substantiel.

Garderie

Dans le but de faire respecter la réglementation, l'association dispose de l'appui de deux gardes particuliers assermentés, Mrs Stéphane PRIEUR et Alain LALOUETTE. A noter également la formation en cours d'un adhérent Mr Christian DELCOURT. Le Président et les membres du Bureau tiennent à remercier Mr Thierry AZZELINO pour les nombreuses années de services qu'il a rendues à l'AAPPMA.

COMMUNICATIONS DE L'ASSOCIATION

Le Président présente les chiffres de la fréquentation du site ainsi que ceux du forum de l'Aappma. Il indique que ceux-ci sont de très bons vecteurs de communication pour la vie de l'association. Les membres du Bureau se joignent au Président pour remercier le syndicat Mixte-Pays plateau de Caux Maritime pour le financement de la brochure « Guide de pêche 2014 » et plus particulièrement Mme Sophie OSOUF, présente dans la salle, pour le travail réalisé. Remerciements également à la presse écrite pour les articles réalisés.

Le rapport moral de l'association est adopté..

RAPPORT FINANCIER

Le président informe l'assemblée de l'absence de la personne titulaire en charge de la commission de contrôle et propose de contacter par téléphone le suppléant. L'assemblée accepte cette démarche. Par audioconférence, le commissaire fait lecture de son rapport (voir annexe) en spécifiant qu'aucune anomalie n'a été détectée. Ce dernier donne quitus au trésorier pour la gestion des comptes de l'association.

Le président laisse la parole à Mr LEGRAND, Trésorier, pour la présentation du bilan comptable 2013.

Les dépenses sont présentées comparativement au bilan 2012.

La rétribution des cotisations de la CPMA (Cotisation pour la Protection des Milieux Aquatiques), des cotisations Entente Halieutique ainsi que les timbres Migrateurs constituent une part incompressible relativement importante des dépenses. Viennent ensuite les coûts de rempoissonnement, de location de parcours et les frais de fonctionnement (Paiement des dépositaires, assurance, frais bancaire, fourniture de bureau)

Les recettes sont présentées, elles aussi comparativement à 2012. Elles proviennent majoritairement de la vente de permis, d'une subvention de la municipalité de Cany Barville, et d'une rétribution de l'Entente Halieutique (réciprocité).

Le Président prend la parole pour préciser que cette rétribution (EH76) a été maintenue en 2013 exceptionnellement au même montant que 2012 alors que le droit de pêche sur le lac de Caniel ait été retiré. Pour 2014, il faut s'attendre à une diminution de plus de 50% (soit près de 1000 Euros), la rétribution étant calculée proportionnellement au linéaires de berges de 1^{ère} catégorie et les superficies de seconde catégorie de chaque Aappma réciprotaire.

Le trésorier indique que la subvention de l'entreprise EDF entre également dans ce bilan, celle-ci se caractérise par un don de 300Kg de truites farios et par un achat de matériel de pêche qui servira lors des ateliers pêche nature.

Pour 2014, le prix du permis complet adulte subit une augmentation de trois euros, 1 euro pour les-18ans et 50 centimes pour les -12 ans

Prix qui n'avaient pas augmenté depuis 2008 malgré les hausses successives de la cotisation CPMA, la location de nouveaux parcours, l'augmentation du prix d'achat des truites de rempoissonnement.

La hausse de la CPMA en 2014 est de l'ordre de 1 euros pour les adultes, 1 euros pour les moins de 18 ans et de 50 centimes d'euros pour les moins de 12 ans. Le Trésorier indique que le souhait de l'Aappma est d'atteindre le prix de 90 Euros pour le permis complet en 2016, ceci en vue d'une harmonisation des prix au sein de l'Entente Halieutique. Au sein du bureau, l'année 2014 constituera une année de réflexion sur les moyens d'actions permettant de concourir à une diminution du prix du permis.

Le timbre migrateur subit une augmentation très nette de 20 euros portant son prix à 50 Euros.

Le Président précise que l'Aappma ne tire aucun bénéfice sur la vente du timbre migrateur.

Cette augmentation financera en partie des travaux portant sur la circulation piscicole (passe à poissons, effacements d'ouvrages) et l'acquisition de connaissance sur les poissons migrants.

Le rapport financier 2013 est adopté

COMPOSITION DU BUREAU

Le Président revient sur la démission de deux membres du bureau en 2013. Un appel à candidature avait été effectué, trois candidats ont manifestés leur intérêt pour intégrer le bureau. Ces candidats ont été approuvés par l'assemblée générale extraordinaire néanmoins deux candidatures n'était pas valable car ces candidats ne faisait pas partie de l'association en 2012. Le Président demande donc à l'assemblée s'il n'y a pas d'objection pour l'entrée au sein du bureau de ces deux adhérents. L'assemblée approuvant unanimement cette proposition, le Président déclare l'entrée au bureau de Mr Samuel MORIN et de Mr Mathieu GOTRAND. Les rôles conférés à ces deux nouveaux membres seront votés au prochain

conseil d'administration et portés à la connaissance des pêcheurs via le forum et le site internet.

ACTIONS 2014

Le Président présente aux adhérents le projet d'une nouvelle signalétique qui sera mise en place sur nos parcours. Celle-ci permettra de faciliter la compréhension des différentes règles instaurées. Suite à quelques remarques de l'assemblée, le Président indique que ce projet n'est pas encore finalisé et que certaines remarques pourront être prises en compte. Deux sessions de nettoyage de berges seront organisées, les dates et lieux de rendez vous seront communiqués via le site internet, le forum ainsi que par voie de presse. Les mêmes moyens de communications seront utilisés pour les actions non définis à ce jour.

QUESTIONS

Le Président donne la parole aux adhérents souhaitant un complément d'informations ou pour exprimer leurs doléances.

Accès difficile et problème de braconnage sur le parcours du Pont Rouge à Veulette

L'accès à ce parcours semble difficile à cause d'un passage obligé à travers une clôture de barbelés

Réponse : L'Aappma prendra contact avec l'exploitant agricole, voir l'ASA et si nécessaire confectionnera un passage type en V après s'être assurée d'avoir les autorisations nécessaires. Ce parcours proche de la mer, de l'aire de camping-car et des gens de passage nécessiterait semble-t-il une surveillance particulière. Dans un premier temps, l'Aappma mettra à jour sa signalétique sur les droits de pêche.

Accès difficile sur le parcours des Maraichers

Réponse : Ce parcours, certes difficile d'accès, est un parcours "sauvage" et "sportif". Le bureau indique qu'il est important pour l'association de pouvoir proposer une offre variée de parcours avec des parcours « propre » et facile d'accès et d'autres parcours plus sauvages.

Accès et dégradations des clôtures sur le parcours Jeunes

Réponse : Le problème de la barrière, fermée à clef, ne permet pas un passage normal (escalade de la barrière ou passage à travers la clôture), nous n'avons pu résoudre ce problème en 2013. L'Aappma va reprendre contact avec le propriétaire, Habitat 76, pour résoudre cette difficulté au plus vite.

Développement de la végétation sur la partie aval du parcours des basses eaux

Réponse : L'Aappma ne peut pas, matériellement, se substituer aux propriétaires. Le bureau rappelle que le site des basses eaux fait l'objet d'une gestion écologique. Ce développement des arbres a été un des facteurs qui a incité le choix d'autoriser la pêche aux leurres en no kill sur ce parcours.

Parcours No Kill mouche et leurre :

Un adhérent trouve que le changement de réglementation autorisant la pratique du leurre en No Kill sur les parcours autrefois parcours mouche « tue » l'esprit de ces parcours. Il se trouve dérangé par les pêcheurs au leurre lorsqu'il pratique à la mouche et est déçu de ne plus pouvoir prélever ses prises sur ces parcours ainsi que les déversements minimum qui y sont faits.

Réponse : Le Président rappelle à tous la " philosophie " qui a guidé le conseil d'administration dans ses prises de décisions (appliquées dès 2013 et reconduites pour 2014) ainsi que l'objectif du présent bureau, lors de son élection de 2012, de tendre vers une pêche " sportive ". Les parcours no kill avec possibilité de prélever chaque jour deux poissons de trente centimètres n'étaient pas cohérents puisque cela revenait à supprimer les meilleurs reproducteurs de la rivière. Il a donc été décidé de ne tolérer qu'une seule prise supérieure à 40 cm par jour.

Quand à la présence de pêcheurs aux leurres, le bureau rappelle que la pêche en no kill n'est pas uniquement réservée aux pêcheurs à la mouche et qu'il est important que ces pêcheurs bénéficient de ces parcours no kill.

Arrachages des herbiers

A juste titre, un adhérent, s'inquiète de l'attitude de certaines personnes qui retirent manuellement les sédiments et les herbiers sur les rives opposées à nos droits de pêche. (Parcours du Grand Pré et du Jardin Public).

Réponse : Ni l'Aappma, ni l'ASA n'étaient au courant de cette pratique qui apparemment se répète. Des renseignements seront pris et une intervention des personnes habilitées sera demandée si nécessaire.

Etangs de Grainville

Les adhérents de l'AAPPMA ont constaté que la végétation implantée sur les radeaux ne s'était pas développée, ils demandent si le propriétaire, la Com Com, va ré intervenir sur ces dits radeaux. A cette occasion ils s'interrogent s'il ne serait pas opportun d'implanter sous ces plateformes des " frayères " artificielles pour faciliter la reproduction de certaines espèces.

Réponse : Lors d'une prochaine rencontre avec le technicien environnement de la CCCA, la question de la repousse des végétaux sera évoquée.

Presse

Nos adhérents, venant de tout le département, souhaiteraient être tous informés de l'actualité de notre AAPPMA par la presse quelque soient les éditions.

Réponse : Le bureau a bien noté que pour obtenir cela, il fallait stipuler que notre information concernant, certes les membres de Cany, lieu du siège social, concerne aussi nos membres de Seine Maritime (ex : " Assemblée Générale des membres de Seine Maritime de l'AAPPMA la Durdent ")

Intervention de Mr THEVENOT

En tant que Maire de Cany Barville, celui ci félicite le CA de l'Aappma pour sa gestion globale (actions, partenariats, gestion financière).

En tant que Vice Président de l'ASA, celui ci informe l'assemblée sur l'avancée de la mise en place de la continuité écologique sur la Durdent et des difficultés que ce syndicat rencontre dans la mise en place de ces projets. Pour conclure, il fait part des difficultés grandissantes que l'ASA rencontre avec le nombre croissant de Kayaks, qui naviguent pour certains de façon anarchique.

Pour clore cette assemblée et rebondir sur l'intervention de Mr THEVENOT, le Président renouvelle les propos qu'il a déjà tenus à plusieurs occasions sur les moyens techniques et financiers d'œuvrer pour le rétablissement de la continuité écologique tant attendue. Quand aux difficultés engendrées par les passages de Kayaks, si ce phénomène prenait de l'ampleur, il rappelle que l'ASA et l'Aappma pourraient faire appel à Mr le Préfet pour instaurer une concertation conduisant à la mise en place de règles de partage de cet espace.

Il est 12h 00, l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée.

Le partage du verre de l'amitié clôturera cette 60ème AG.

Annexe : Approbation des comptes par le commissaire au compte suppléant (Mail)

« Bonjour,

Après lecture des comptes 2013, je n'ai rien relevé d'anormal.

Le quitus aux administrateurs pour la gestion des comptes 2013 est pour moi approuvé.

Bonne AG et à bientôt au bord de l'eau!

Guillaume »